

REGLEMENT

Jeu « Hors » Piste de Noël 2024

Règlement

Préambule

Dans le cadre des animations des fêtes de fin d'année sur la commune de La Turballe, le service animation organise un jeu du 2 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Article 1- Définition et conditions du jeu-concours

La Commune de La Turballe (Ci-après désignée l'« Organisateur »), 10 rue de la fontaine, BP 51009, 44356 La Turballe Cedex, organise un jeu-concours – Jeu « Hors » Piste de Noël - dans le cadre des festivités de fin d'année.

Les gagnants seront désignés dans les conditions définies ci-après. Le jeu concours se déroulera du 2 décembre 2024 au 5 janvier 2025 sur la commune de La Turballe.

Article 2 : Conditions de participation au jeu-concours :

2.1

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France ou à l'étranger, à l'exclusion des agents et des élus ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

2.2

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement disponible en téléchargement sur le site internet de la mairie (www.laturballe.fr). Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

2.3

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par participant.

2.4

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux-concours.

Article 3 : Principe / modalités de participation au concours.

Principe : Des baleines seront cachées les vitrines des commerces du centre-ville et à l'office de tourisme de La Turballe. Il faudra trouver l'ensemble des baleines cachées et remplir le flyer de Noël. Un tirage au sort parmi les flyers correctement remplis permettra aux gagnants de remporter les lots offerts par les commerçants partenaires.

Mode de participation : Les participants devront se procurer un flyer de Noël dans l'un des commerces du centre-ville, l'office de tourisme ou la mairie. En suivant les étapes du jeu, les participants doivent retrouver les baleines de Noël. Une fois le livret correctement rempli et les coordonnées personnelles du participant complétées, il devra être déposé à la Mairie avant le dimanche 5 janvier 2024. Un tirage au sort sera effectué la semaine suivante pour attribuer les lots aux gagnants.

Toute participation qui ne respecterait pas les règles énoncées ci-dessus sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Article 4 : Désignations des gagnants

L'Organisateur contrôlera les flyers réceptionnés à la Mairie pour ne conserver que ceux correctement remplis. Il procédera au tirage au sort visant à attribuer les lots offerts par les commerçants partenaires le mardi 7 janvier 2025 en mairie et il informera les gagnants dans la journée.

Un seul lot sera attribué par participant (même nom, même adresse).

Les participants autorisent l'Organisateur à communiquer les noms des gagnants et leur photo ou vidéo, sur tout support de communication.

Article 5 : Dotations

11 lots seront offerts aux participants :

- Lot 1 : Bon d'achat de 100€ valable 1 mois à Super U, 2 rue des pins 44420 La Turballe ; **MACE Steven**
- Lot 2 : Bon d'achat de 100€ valable 1 mois à Super U, 2 rue des pins 44420 La Turballe ; **MACE Steven**
- Lot 3 : Bon d'achat de 100€ valable 1 mois à Super U, 2 rue des pins 44420 La Turballe ; **MACE Steven**
- Lot 4 : Cafetière Nespresso offert par le Camping Chardons bleus, Bd de la Grande Falaise 44420 La Turballe ; **FERANDEZ Guillaume.**
- Lot 5 : Un Bon d'achat d'une valeur de 33€ (2 formules express midi, valable du lundi au vendredi, à consommer sur une période de 3 mois) Les Sarments, 10 rue de St François 44420 La Turballe ; **HAMBY Fabien.**
- Lot 6 : Un shampoing coupe coiffage homme/ femme ou enfant d'une valeur de 33.50€, Salon accent chic, 16 rue du four 44420 La Turballe ; **ORJUBIN Nelly.**
- Lot 7 : 1 poulet fermier et pomme de terre ; 4 mousses aux chocolats, Aile ou la cuisse, Place du Marché 44420 La Turballe ; **BAHOLET Jimmy**
- Lot 8 : Bon d'achat d'une valeur de 20€ valable chez la Boulangerie Maleuvre, 85 rue du Maréchal Juin 44420 La Turballe ; **MALEUVRE Jimmy.**
- Lot 9 : Bon d'achat de 15€ valable chez Fabelo, 46 rue Maréchal Leclerc 44420 La Turballe ; **TALLOT Elodie.**
- Lot 10 : 2 albums illustrés pour les enfants Le jour où la colline s'est réveillée de Vanina Noël et Karine Pain à récupérer au Centre de vision D&A Varoqui, 27 rue Maréchal Leclerc 44420 La Turballe ; **VEROQUI Delphine.**
- Lot 11 : Bon remise coiffure de 5€ valable chez @ctif coiffure, 31 place du Marché 44420 La Turballe ; **MARECHAL Eugénie.**

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6 : Modalités d'attribution des lots :

Les lots seront à récupérer à la mairie de La Turballe ou dans les commerces partenaires avant le 31 janvier 2025.

Les lots qui n'auront pas été réclamés ou attribués seront perdus.

Article 7 : Gratuité de la participation :

La consultation du règlement en ligne ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'internet en général.

Article 8 : Droit à l'image

Les participants autorisent la commune de La Turballe à publier les photos concours des participants sur tout support de communication (site internet, Facebook, publications municipales etc.).

Article 9 : Données nominatives et personnelles :

Le Maire de La Turballe collecte les données personnelles des participants afin de leur permettre de participer au jeu-concours, conformément à l'art. 6.1 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016. Ces données sont indispensables au traitement de leur participation qui ne pourra pas être prise en compte si elles ne sont pas communiquées aux services de La ville de La Turballe. Elles seront conservées pendant 3 ans. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de La Turballe par mail à dpo.laturballe@cap-atlantique.fr. Ils peuvent également faire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 10 : Responsabilité :

L'Organisateur :

- se réserve le droit de modifier, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu selon le contexte sanitaire ou en cas de force majeure
- décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du lot attribué et/ou fait de son utilisation et/ou conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité parentale.

Article 11 : Accessibilité du règlement :

Le règlement peut être consulté librement au service communication de la Mairie, 10 rue de la Fontaine, 44420 La Turballe aux horaires habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le samedi de 9h à 12h) et il peut être imprimé depuis le site Web de la mairie (www.laturballe.fr).

Article 12 : Loi applicable :

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.